



Les déplacés et les réfugiés au Sud du Sahara

Mémoire de géopolitique
du commandant Petras MILASIUS
dans le cadre du séminaire « Afrique noire »

Directeur : professeur Pascal CHAIGNEAU

Mars 2003

TABLE DE MATIÈRES

<u>Introduction</u>	3.
<u>PARTIE I : Aux sources du problème :</u>	5.
1.1. Les troubles politiques :.....	5.
1.1.1. Les conflits militaires et politiques.....	6.
1.1.2. Le déplacement forcé – une tactique et une arme de guerre.....	7.
1.1.3. La démocratie et les gouvernements autoritaires.....	8.
1.1.4. Les liens politiques rompus entre l'État et les citoyens.....	9.
1.2. Les troubles économiques :.....	10.
1.2.1. La lutte pour les ressources naturelles.....	12.
1.2.2. Les économies de guerre.....	12.
1.3. Les troubles sociaux :.....	13.
1.3.1. Le lien entre les divers groupes de citoyens est brisé.....	14.
1.3.2. La religion.....	15.
1.3.3. Les problèmes d'écologie.....	15.
<u>PARTIE II : Les conséquences pour les pays d'accueil, les réfugiés et déplacés :</u>	17.
2.1. Les conséquences pour les pays d'accueil :.....	17.
2.1.1. Les relations entre pays concernés.....	18.
2.1.2. Un environnement par fois hostile.....	18.
2.2. Les conséquences pour les réfugiés et déplacés :.....	20.
2.2.1. La sécurité.....	20.
2.2.2. Les femmes et les enfants.....	21.
2.2.3. La santé.....	22.
<u>PARTIE III : Comment débloquent cette situation ?</u>	24.
3.1. Le rôle des organisations humanitaires:.....	24.
3.1.1. HCR.....	25.
3.1.2. CICR.....	26.
3.1.3. Autres organismes.....	27.
3.1.4. Le rapatriement et la réintégration des réfugiés.....	28.
3.2. Rôle des États Africains.....	29.
3.3. Rôle des organisations internationale Africains.....	31.
3.4. Rôle de la coopération internationale.....	33.
<u>Conclusion</u>	34.
Les annexes.....	35-41.
Glossaire.....	42.
Bibliographie.....	43.

Introduction

L'ampleur du phénomène

La fin de la guerre froide et le règlement de certains conflits africains qui y étaient liés ont fait croire au début des années 90 qu'il y aurait moins de personnes déplacées et réfugiés dans l'Afrique au sud du Sahara. Mais selon le rapport publié à l'occasion du 50e anniversaire de la création du HCR, le problème des réfugiés et autres personnes déplacées n'a jamais été aussi grave. Des dizaines de conflits armés prolifèrent d'un bout à l'autre du continent (Angola, Rwanda, Burundi, Congo, Libéria, Sierra Leone, Soudan, etc.). Les populations se trouvent marginalisées, notamment en milieu rural. Les conséquences des pratiques coloniales ont donné naissance à des appareils d'États inefficaces et corrompus, très vulnérables aux diktats des institutions financières internationales. La situation des réfugiés, qui passent d'un État à l'autre, s'ajoute le problème de plus en plus fréquent des personnes déplacées dans leur pays.

Vers le milieu de la décennie la situation s'est aggravé génocide au Rwanda et une série de violents conflits internes en Afrique orientale, centrale et occidentale. Les deux principaux foyers de conflit en Afrique de l'Ouest (le Libéria et la Sierra Leone) ont provoqué l'exode de millions de personnes. Vers la fin des années 90, plus d'un tiers des réfugiés et personnes déplacées du continent se trouvaient en Afrique de l'Ouest. Trop souvent, ces personnes sont accueillies par des petits pays déjà pauvres, comme la Guinée, qui ne sont pas à même de gérer ces afflux.

Selon le HCR, on estime que environ 14 millions de personnes réfugiées et de personnes déplacées se trouvent dans cette situation en Afrique subsaharienne. C'est un chiffre qui dépasse de loin les capacités d'intervention humanitaire du Haut Commissariat (voir ANNEXE 1et 2).

Avec d'énormes difficultés et sous le poids de grandes contraintes, une nouvelle Afrique résistante se réorganise à travers des réseaux associatifs mis en place pour assurer la survie des masses urbaines et rurales poussées vers la misère et la violence.

Le concept de réfugiés a un sens précis en droit international ainsi qu'il a été établi dans la convention des Nations Unis de 1951 relative au statut des réfugiés. Le terme « réfugié fait référence à une personne ou groupes de personnes qui, craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité,

de leur appartenance à un certain groupe social ou de leur opinions politiques, se trouvent hors du pays dont ils ont la nationalité et qui ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent se réclamer de la protection de ce pays ».

Dans la présente étude, le terme de « déplacés désigne des personnes ou groupes de personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, qui ont été forcées ou contraintes à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situation de violences généralisées, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou encore pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État »¹.

Alors, il convient de se demander quelles sont les raisons profondes du phénomène des réfugiés et déplacés (voir ANNEXE 3), quelles en sont les conséquences et quelles mesures devraient être prises pour résoudre ce problème.

Nous ne nous attachons pas en priorité aux conséquences de ce phénomène, parmi lesquelles les migrations massives forcées, le fléau du SIDA, les famines, etc., mais à rechercher les causes, comme les coups d'État, les guerres civiles, les conflits ethniques, les génocides. La résolution de ce problème nécessite une coopération de la communauté internationale, notamment pour apporter des aides économiques et sécuritaires satisfaisantes. Les gouvernements des États concernés doivent ainsi, à titre individuel et collectif, s'attacher à résoudre un certain nombre de difficultés, et renforcer le système de protection internationale.

A cet effet, nous étudierons d'abord la situation actuelle, puis les conséquences pour les réfugiés et déplacés, ainsi que pour les pays d'accueil et enfin, nous aborderons les moyens de résoudre cette situation.

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

PARTIE I : Aux sources du problème :

Guerres dans de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs a eu additionnant les populations réfugiées et déplacées de deux régions contiguës, on obtient le chiffre de 12 millions de personnes... La multiplication et la persistance des conflits armés et des violences ethniques entraîne depuis les années 1970 de très importants flux de population. Les réfugiés se croisent sur les routes de l'exode : 470 000 Soudanais ont fui la guerre vers les pays voisins, pendant que 350 000 Éthiopiens et Érythréens trouvaient refuge au Soudan. Par ailleurs, plus de 300 000 Somaliens se trouvent toujours en Éthiopie et au Kenya, 500 000 Burundais et 100 000 Congolais en Tanzanie. Il reste toujours 2 millions de personnes déplacées en République démocratique du Congo (RDC), 1,4 million au Burundi et au Rwanda, et surtout 4 millions au Soudan.¹

Quanta à l'Angola la guerre civile qui dure depuis plus de vingt-cinq ans, interdit toujours le retour chez elles d'environ 2 millions de personnes, qui continuent d'errer à travers le pays. Plus de 300 000 Angolais sont réfugiés dans les pays voisins, principalement en République démocratique du Congo et en Zambie.

Les causes véritables reposent essentiellement dans les troubles politiques, économiques et sociaux que certains pays d'Afrique subissent toujours, et cela est au cœur de la situation des réfugiés et des déplacés (voir ANNEXE 4). Concrètement, le fait qu'un tiers des États africains ait engendré un tel exode de réfugiés laisse à penser qu'il ne peut y avoir de Renaissance africaine à moins que toutes les causes ne soient résolues.

Les personnes les plus touchés par ces problèmes sont souvent les plus marginalisées de la société : membres des groupes minoritaires, apatrides, populations autochones et autres exclus des structures mises en place par le pouvoir politique.

1.1. Les troubles politiques

¹ Conflict Trends No.2French :2000

Pendant les années 70 et 80 dans plusieurs pays africains (exemple Angola, Mozambique et etc...) le schéma du conflit était largement identique. Si le gouvernement d'un pays du tiers monde était soutenu par l'une de deux superpuissances, l'autre essayait de renverser, ou au moins de saper ce régime en soutenant un mouvement rebelle, assez souvent, il faut bien l'admettre, sous couvert des programmes d'assistance humanitaire et d'aide aux réfugiés. Cette rivalité a provoqué la militarisation de nombreux États à faible revenu, permettant à des régimes et à des élites dirigeantes qui n'avaient aucun soutien populaire de rester au pouvoir, alors que les conflits sociaux et politiques latents demeuraient non résolus.

Quand aux partis d'opposition, loin de mettre en place un programme de « gouvernance alternative », ils donnent à l'opinion publique l'impression déplorable que leur principal souci est de chasser les autres pour prendre leur place et s'enrichir à leur tour. Les plates-formes des partis politiques utilisent la langue de bois et manquent d'idées pour des réformes.

Et partout dans l'Afrique subsaharienne les gouvernements, les forces armées et les mouvements rebelles ont eu recours aux déplacements forcés pour parvenir à leurs objectifs militaires et politiques.

1.1.1. Les conflits militaires et politiques

Les mouvements de réfugiés ont toujours été intimement liés aux conflits militaires et politiques. En effet les déplacements forcés de population ont été ces dernières années perçus comme un élément de plus en plus important de la sécurité nationale et régionale. Non seulement la situation des réfugiés est souvent prolongée, mais la situation des conflits civils est également prolongée. Certains durent depuis 30 ou 40 ans, et même depuis plus longtemps comme en Angola ou au Soudan.

Dans l'Afrique des Grands Lacs, on ne peut comprendre la dynamique et la dimension de la crise actuelle sans se référer à la longue histoire du déplacement forcé dans la région.

Les États subissent les conséquences de schémas de conflit armé et de déplacement forcé qui s'entremêlent et se renforcent mutuellement. On observe notamment ce phénomène en Afrique centrale, où des déplacements forcés de population se sont récemment produits dans et entre neuf États contigus, allant de

l'Angola, au Burundi, et à la Tanzanie et etc... En Afrique centrale et orientale, le déplacement forcé n'est pas seulement la conséquence d'un conflit et de violence, mais il est aussi une cause majeure d'affrontement et d'instabilité.

Les déplacements forcés peuvent également pousser d'autres États et organisations régionales à déployer leurs armées, comme au Libéria ou en Somalie. Qu'il soit effectué avec ou sans le consentement du pays concerné, et qu'il réponde à des considérations stratégiques ou humanitaires, le déploiement de forces armées a inévitablement une incidence importante sur la répartition locale du pouvoir entre la sphère militaire et sphère politique.

1.1.2. Le déplacement forcé – une nouvelle tactique et une arme de guerre

Les mouvements massifs de population se produisent aujourd'hui sur une plus grande échelle et dans un délai plus court que les années précédentes. Cette tendance est clairement apparue dans l'exode de plus d'un million de citoyens rwandais après le génocide de 1994, et dans le mouvement de plus de deux millions de personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du Liberia. D'après certaines estimations, la quasi-totalité de la population rurale du Liberia a été déplacée à un moment ou à un autre depuis le début du conflit.

Cette augmentation de l'ampleur et de la rapidité du déplacement forcé semble due à plusieurs tendances, comme l'émergence de nouvelles formes de guerre qui entraînent la destruction de systèmes sociaux, économiques et politiques complets ; la prolifération des armes légères et des mines terrestres, offertes à des prix qui permettent à des populations entières d'être armées ; et enfin, et c'est peut-être là le plus révélateur, l'emploi de l'expulsion de masse comme arme de guerre et moyen de créer des sociétés culturellement et ethniquement homogènes.

Le déplacement forcé en général, et le dépeuplement rural en particulier, est également devenu une arme de guerre de plus en plus courante, même dans les conflits armés ou la purification ethnique n'est pas un objectif spécifique des parties impliquées. Dans certains pays comme le Liberia ou la Somalie, la tactique du dépeuplement rural a été utilisée pour permettre le vol de bétail, de biens et d'autres avoirs, alors que dans d'autres situations, comme dans le sud du Soudan les populations civiles ont été

dispersées ou réinstallées de force pour des raisons essentiellement politiques, afin de priver les mouvements rebelles de leurs partisans naturels.

Cette situation se développe de manière dangereuse en Afrique. Elle a déjà entraîné la Guinée dans une tourmente explosive. Les attaques armées que connaît ce pays depuis septembre 2000, orchestrées par des bandes armées évoluant à partir de la Sierra Leone, sont facilitées par le chaos existant à ses frontières, où des centaines de milliers de réfugiés ont constitué un monde interlope difficile à contrôler.¹

D'ailleurs, un peu partout en Afrique de l'Ouest où leur nombre commence à devenir important, les réfugiés sont aujourd'hui perçus comme la «cinquième colonne» par laquelle vient le danger. Qu'il s'agisse de l'insécurité urbaine ou de la déstabilisation aux frontières.

1.1.3. La démocratie et les gouvernements autoritaires

Beaucoup d'État en Afrique restent soumis à des formes de gouvernement autoritaire. De surcroît, ces États n'ont souvent guère fait l'objet de pressions qui les poussent à se réformer, il est pratiquement inutile de préciser que les États qui n'ont pas de système politique pluraliste et qui ne respectent ni les droits de l'homme ni ceux des minorités sont particulièrement sujets aux mouvements de réfugiés, aux expulsions massives et autres formes de déplacement forcé(RDC).

Nombre de pays qui ont adopté des structures démocratiques ces dernières années sont aujourd'hui en proie à l'instabilité sociale et politique à divers degrés.

Ainsi, les coups d'État qui ont affecté plusieurs pays (Niger, Sierra Leone, Côte-d'Ivoire) illustrent le difficile enracinement de la démocratie en Afrique (voir ANNEXE 5). Les soubresauts des évolutions en cours depuis les conférences nationales des années 80 trouvent leur source dans la décomposition des États eux-mêmes, étranglés par les ajustements structurels et gouvernés par des élites en mal d'imagination réformatrice. Et de ces coups d'Etat naissent les problèmes, lesquels, très vite, auront une implication sur les réfugiés.

¹ Monde –diplomatie.fr/ Incontournables armées/ 2000)

Depuis les années 1990, la démocratisation a connu des dérapages importants. Fraudes électorales et déliquescence des États ont mis à mal les tentatives d'amélioration. En 1999, la déclaration de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) rejetant les coups d'État militaires n'empêche toutefois pas ceux du Niger, de Sierra Leone, des Comores et de Côte d'Ivoire. Ces dernières années, nous avons été les témoins d'une marée humaine fuyant les États du continent déchiré par les conflits du Nord-Ouest (Libéria), au Nord-Est (Soudan), et jusqu'au Sud (Angola). Ceci représente un échec des États africains à réaliser une bonne gouvernance, la résolution effective des conflits, et une gestion financière équilibrée.¹

La situation est beaucoup plus grave qu'on ne le croit en général, car les mises en scènes diplomatiques et les fictions juridiques ou institutionnelles tendent à minimiser le phénomène : les appareils politiques et administratifs des pays africains sont totalement incapables de fonctionner avec le minimum d'efficacité, de transparence, et d'équité que l'on est en droit d'attendre d'un service public.

Tous les coups semblent permis et la presse est un bon indicateur de cette indigence. A de très rares exceptions près, elle n'est ni une presse d'investigation ni une presse d'opinion ou de réflexion. C'est une presse de rumeurs, de dénonciation, de diffamation (du pouvoir par l'opposition, de l'opposition par le pouvoir, et de tous par tous), où l'homme politique paie souvent un journaliste pour tirer à vue sur son adversaire. Les télévisions restent aux ordres, et les journaux télévisés sont consternants de servilité.

1.1.4. Les liens politiques rompus entre l'État et les citoyens

La disparition des structures de l'État entraîne très souvent aussi des déplacements forcés de population. Comme l'illustre la situation récente dans de pays tels que le Liberia, la Somalie, les déplacements forcés de population sont une indication claire que le réseau des droits et des obligations qui relie le citoyen à l'État est brisé.

Ainsi, dans de nombreuses parties d'Afrique, le gouvernement s'est sensiblement désengagé du rôle qui est le sien en matière de fourniture de services et

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999 ;

n'est plus à même d'assumer les fonctions essentielles de l'État , à savoir collecter les impôts, maintenir le droit et l'ordre public et défendre l'intégrité territoriale du pays. En conséquence, l'État est dépouillé de sa légitimité et perd sa capacité d'agir face à la montée de l'agitation civile.

Alors, pour préserver un semblant de stabilité et protéger leur position privilégiée, les élites dirigeantes deviennent fréquemment dépendantes de l'appareil répressif de l'État, dépendance qui réduit davantage encore leur légitimité. Dans un tel contexte, les appels à la libéralisation politique provoquent souvent un retour de bâton autoritaire, qui se manifeste par la répression, parfois l'expulsion massive à l'égard des personnes qui représentent une menace pour le régime au pouvoir.

Dans les cas les plus extrêmes, illustrés par des pays comme le Burundi, le Liberia, le Rwanda, la Sierra Leone, le lien politique qui existait entre l'État et le citoyen – et qui n'avait jamais été très fort – est définitivement rompu. Dans ce cas de figure, l'État perd alors le contrôle de portions de plus en plus grandes du territoire à mesure que l'opposition armée gagne du terrain. Avec la destruction progressive de l'infrastructure publique, l'activité économique illicite devient le principal générateur de richesses, sapant davantage encore l'influence de l'État et sa capacité à protéger ses citoyens.

Ces cas extrêmes de dissolution de l'État et de répression sont à la cause et la conséquence des flux les plus importants de personnes déplacées ces dernières années. Ailleurs, comme dans la région des Grands Lacs, en Afrique, c'est le lien social entre les divers groupes de citoyens qui se brise, provoquant des formes de violence terribles et des mouvements de population massifs.

1.2. Les troubles économiques

Bien que le revenu mondial ait aujourd'hui atteint un niveau sans précédent grâce aux technologies et au commerce international, les disparités économiques ont continué de s'aggraver ces dernières années, tant à l'intérieur des États qu'entre les États. Si le commerce international est indéniablement un instrument puissant de développement économique, qui permet souvent de renforcer les économies moins dynamiques, il peut également marginaliser ceux qui sont le moins capables de s'adapter à une compétition de plus en plus vive, et souvent sauvage. Pour illustrer les

disparités qui sont apparues, il suffit de savoir que les 20% les plus pauvres de la population mondiale ne profitent que de un pour cent du commerce mondial. Le continent Africain tout entier représente actuellement moins de cinq pour cent de l'activité commerciale de la planète.

Plusieurs pays de ce continent sont pris dans le cercle vicieux de la stagnation économique, de la dégradation de l'environnement et la paupérisation, que vient parfois aggraver une croissance démographique galopante.

La pauvreté ne produit pas à elle seule des déplacements forcés de population. En fait, il existe un certain nombre de pays qui, bien que très pauvres, ont été largement épargnés, ces dernières années, par les persécutions, les conflits et les violations des droits de l'homme qui obligent les personnes à quitter leur foyer : le Lesotho, la Namibie, la Tanzanie et la Zambie. Mais ce sont là des exceptions car, en général, de nombreux exemples montrent que les pays dont les conditions de vie sont faibles et se détériorent encore sont particulièrement sujets à l'apparition de situation d'urgence complexe, à des exodes de réfugiés et autres formes de déplacement forcé.

Le processus de polarisation économique a également un lien évident avec les mouvements migratoires de nature plus volontaire. En effet, certaines des personnes qui ne peuvent satisfaire leurs besoins et leurs aspirations chez elles tenteront inévitablement de se rendre dans un pays qui semble leur offrir de meilleures perspectives. Et si elles ne peuvent atteindre cet objectif par des moyens légaux, elles peuvent entre tentées de chercher à entrer dans ce pays en présentant une demande de statut de réfugié. ¹;))

En Afrique de l'Est, près de 20 millions de personnes sont confrontées à un "grave" manque de nourriture. Selon un rapport de la FAO, les causes de cette situation sont la persistance de la sécheresse, les guerres et autres troubles "limitant les activités agricoles dans de nombreuses zones".

Le combat contre la faim dans le monde n'est pas seulement un impératif d'ordre moral, il bénéficie à l'économie et contribue à la stabilité et à la sécurité de toutes les sociétés. En effet, la faim constitue souvent non pas le résultat, mais la source de conflits et de troubles civils, et elle influe directement sur les migrations urbaines et sur l'émigration. Une personne qui a faim devient capable du pire.

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

1.2.1. La lutte pour les ressources naturelles

Au cours de ces dernières années, en Afrique, l'extraction de pétrole et de gaz, les activités minières et l'industrie forestière ont eu un effet néfaste sur le développement des peuples. En plus de leur impact environnemental, elles y ont provoqué d'énormes et irréversibles impacts sociaux et économiques. L'histoire de ces activités est étroitement liée à la violence, aux dictatures et aux massacres de peuples. Nous connaissons tous les cas du Nigeria, du Tchad, du Cameroun, de l'Angola, de la Somalie, de la RDC, du Soudan et de bien d'autres pays. Dans tous ces cas, la présence de ressources naturelles fut la cause de conflits armés.

La dégradation de l'environnement et la compétition qui résulte pour des ressources naturelles rares est souvent à l'origine des conflits générateurs de réfugiés. Pour le futur, on peut imaginer un nombre croissant de « guerres des ressources » produisant des réfugiés, dans lesquelles les États lutteront pour exercer le contrôle sur les fleuves et d'autres biens naturels précieux.¹

Au-delà du continent noir, ce défi pose la question de l'État de droit dans une ère de conquête des ressources stratégiques.

1.2.2. Les économies de guerre

«Comme il est souvent difficile de distinguer le civil du combattants, le secours apportées aux civils dans les camps de réfugiés alimentent l'économie de guerre et renforcent le pouvoir des mouvements armés.» (Dictionnaire de stratégie sous direction de Thierry Montbrial et Jean Klein).

Les économies de guerre sont à la fois la cause et la conséquence de situation où l'État ne parvient plus à remplir ses fonctions. D'une part, elles sont symptomatiques de l'impuissance d'un État à protéger ses citoyens, à réguler les activités économiques qui se déroulent sur son territoire et éviter que les ressources publiques ne soient utilisées à des fins d'enrichissements privés. D'autre part, en exploitant systématiquement ces conditions, groupes armés, seigneurs de la guerre et fonctionnaires corrompus privent

¹ Monde –diplomatie.fr/ Les ressources naturelles et les conflits / 2000

l'État de revenus et le dépouillement de sa légitimité, accélérant de ce fait sa désintégration.

Il est clair que de telles conditions sont un terreau très fertile pour l'instabilité politique, la violence sociale et les déplacements forcés de population. Elles constituent également un obstacle majeur au rapatriement et à la réintégration des populations déplacées, ainsi qu'à la tâche plus vaste de la reconstruction postconflit.

Les économies de guerre ne disparaissent pas avec la signature d'accords de paix officiels et la mise en œuvre de programme d'assistance et de développement de grande ampleur. Pas plus que le processus de démobilisation ne met forcément un terme à la violence sociale, enraciné qu'elle est habituellement dans la pauvreté, l'inégalité et l'absence de perspectives. L'enrôlement, souvent volontaire, d'enfants et d'adolescents soldats par exemple, représente une forme brutale de promotion sociale pour ces jeunes, dans la mesure où il leur fournit un statut que la société civile leur a refusés. Permettre à ces jeunes de survivre sans recourir à la violence constitue un élément vital du processus de consolidation de la paix.¹

1.3. Les troubles sociaux

La distinction entre migration volontaire et migration involontaire n'est pas toujours facile à établir. On s'accorde généralement sur le fait que presque toute migration comporte une forme de contrainte : ainsi, la migration de la main-d'œuvre, d'ordinaire considérée comme « volontaire », est souvent provoquée par la pauvreté. Dans de nombreux pays en guerre, l'absence de ressources adéquates pour payer ou nourrir les combattants a contraint les soldats et autres combattants à assurer leur propre subsistance, en « taxant » les civils à des barrages routiers, ou en pillant ouvertement la population. Si ce processus brutal a permis de résoudre le problème de soldes, il a aussi provoqué la perte de contrôle sur les combattants.

Avec la désintégration de l'autorité militaire officielle, les combattants ont eu tendance à se mobiliser en fonction de relations de loyauté et d'allégeances motivées par la survie et l'enrichissement personnels, plutôt que par un quelconque programme idéologique ou politique. Ces tactiques prédatrices ont indéniablement été facilités par

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

la disponibilité de plus en plus grande des armes légères, des mines terrestres et autres instruments de guerre.¹

A la faveur de la crise économique, on a assisté à une dégradation des conditions de vie des militaires et à une aggravation des inégalités internes au sein des institutions militaires. Dans plusieurs pays, les hommes de troupe ont provoqué des violences parce qu'ils n'avaient pas touché leur solde (Côte-d'Ivoire, Niger, République centrafricaine).

Petit à petit, notamment à l'occasion de diverses opérations dites de maintien de l'ordre, les sorties des casernes se sont multipliées. Les pratiques de racket se généralisèrent, les soldats n'hésitant pas à organiser de véritables raids contre la population civile dans le but d'acquérir ou de confisquer des propriétés. Pendant ce temps, aux échelons les plus gradés, de nombreux colonels et généraux purent constituer leurs propres réseaux dans les milieux de la douane et de la contrebande, lorsqu'ils ne s'investirent pas purement et simplement dans la revente des armes, le trafic des minéraux et autres opérations lucratives.

La question touarègue au Mali et au Niger, l'irrédentisme casamançais, le soulèvement militaire en Guinée-Bissau, les guerres du Liberia et de la Sierra Leone tiennent de la même logique. Celle d'un déplacement en masse de personnes que la guerre transforme en victimes ou en prédateurs, voire en mercenaires. Plus de quinze millions d'armes circulent aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, pour entretenir une insécurité devenue permanente.

1.3.1. Le lien entre les divers groupes de citoyens et l'État est brisé

La désintégration et la disparition des structures de l'État entraînent très souvent aussi des déplacements forcés de population. Pour reprendre en substance les termes de HCR : «l'État constitue l'élément central en matière de sécurité des personnes et des groupes. Comme l'illustre la situation récente dans des pays tels que le Libéria et la Somalie, les déplacements forcés de population sont une indication claire que le réseau des droits et des obligations qui relie le citoyen à l'État est brisé.²

¹ Monde –diplomatie.fr/ Incontournables armées/ 2000

² HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

1.3.2. La religion

La guerre civile ayant pour objet la religion, commencée vers 1955 au Soudan, entre les populations noires animistes ou chrétiennes du Sud et celles du Nord, arabes et musulmanes, n'a jamais véritablement pris fin. Le pays sombre dans la misère : des millions de personnes sont déplacées par la guerre, l'économie est pratiquement paralysée et, dans certaines régions, la famine sévit. Les organisations alternatives travaillent avec des organisations de base soudanaises qui veulent la réconciliation, la démocratie et le respect des droits. Des rencontres et des échanges ont été organisés entre différents acteurs de la société civile du Sud et du Nord afin de dégager des perspectives de paix durable. Les organisations alternatives ont démarré un projet d'éducation pour les enfants, particulièrement pour les filles et les jeunes femmes, qui se trouvent dans quatre camps de déplacés près de Khartoum, la capitale.

1.3.3. Les problèmes d'écologie

Les changements écologiques sont une cause fréquente de migration et de déplacement humain. Toutefois ils peuvent prendre des formes très variées. Ils peuvent être soudains et inattendus, ce qui est habituellement le cas pour les catastrophes naturelles comme les tremblements de terre ou les cyclones. Ou ils peuvent être progressifs, comme pour les processus à long terme de désertification et de dégradation des sols.

Les fortes précipitations ont provoqué la crue du Congo et de l'un de ses affluents, le Ndjili, dont les eaux ont envahi les quartiers pauvres de Kinshasa et provoqué le déplacement de quelque 40 000 personnes.

Les personnes qui ont été déplacées à cause d'un changement environnemental ne sont généralement pas considérées comme réfugiés, même si elles ont dû franchir une frontière internationale. En effet, les réfugiés se distinguent par le fait qu'ils ne bénéficient pas de la protection de leur État, et dépendent donc de la communauté internationale pour leur sécurité. En revanche, les personnes déplacées pour des raisons liées à un changement de l'environnement peuvent en général compter sur la protection

de leur État, même si celui-ci ne peut leur fournir que de secours d'urgence ou une assistance à la reconstruction limités. Il existe une exception à cette règle, lorsque des actes de destruction de l'environnement, tels que l'empoisonnement des puits d'eau, le fait de brûler des récoltes ou d'assécher des zones marécageuses, sont délibérément utilisés pour persécuter, intimider ou déplacer une population particulière. Dans de tels cas, les populations victimes de ces pratiques peuvent légitimement être considérés comme des réfugiés si elles quittent leur pays pour chercher asile à l'étranger.

PARTIE II : Les conséquences pour les pays d'accueil, les réfugiés et déplacés :

Les réfugiés ont de plus en plus de mal à trouver un lieu sûr au-delà des frontières de leur patrie. Confrontés à de problèmes intérieurs pressants et à une baisse de l'appui international, un nombre croissant de pays ont fermé leurs frontières à l'annonce de vaste afflux de réfugiés. En outre dans de nombreux endroits, les personnes qui ont cherché asile dans un autre pays ont été harcelées, attaquées et même contraintes de rentrer chez elles.

Ils sont des êtres humains, chassés de leurs foyers par les guerres, les violences, les massacres, ou bien encore la faim, la pauvreté, les désastres écologiques. Devenus victimes, ils changent de statut : les voilà devenus réfugiés, personnes déplacées, migrants forcés... Ils ont presque tout perdu en fuyant vers des territoires ou des pays voisins, supposés plus hospitaliers, mais dans lesquels ils sont souvent malvenus.

2.1. Les conséquences pour les pays d'accueil

Les mouvements massifs de réfugiés ont de graves répercussions écologiques. Les experts cherchent des solutions susceptibles d'atténuer l'impact des réfugiés sur l'environnement.

Par exemple : «En 1994 l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés rwandais dans le parc national de Virunga en Tanzanie annonçait une catastrophe écologique colossale. Les chasseurs locaux, les braconniers et les réfugiés se mirent à tuer les gorilles. Des myriades d'hommes, de femmes et d'enfants entreprirent d'abattre les arbres séculaires pour en faire du combustible. En l'espace de deux ans, ils coupèrent des millions d'arbres sur une superficie de plus de 113 kilomètres carrés de forêt vierge. »¹

Mais le problème n'est pas qu'environnemental. Il a aussi des incidences sociales, économiques et politiques. Les gouvernements africains se sont d'abord montrés particulièrement généreux envers les réfugiés. Mais au fur et à mesure que les

¹ La crise des Grands Lacs / Chronique d'une tragédie/ Réfugiés/ No10/1997

nouveaux venus occupaient puis endommageaient de nouveaux espaces, les populations locales commencèrent à s'inquiéter pour leur propre bien-être social et économique, et les gouvernements tirèrent les leçons politiques de ce malaise.

2.1.1. Les relations entre pays concernés

L'existence de réfugiés en Afrique peut envenimer les rapports entre États par exemple, la situation dangereuse qui se développe a déjà entraîné la Guinée dans une tourmente explosive. Les attaques armées que connaît ce pays depuis septembre 2000, orchestrées par des bandes armées évoluant à partir de la Sierra Leone, sont facilitées par le chaos existant à ses frontières, où des centaines de milliers de réfugiés ont constitué un monde interlope difficile à contrôler.

D'ailleurs, un peu partout en Afrique de l'Ouest où leur nombre commence à devenir important, les réfugiés sont aujourd'hui perçus comme la «cinquième colonne» par laquelle vient le danger. Qu'il s'agisse de l'insécurité urbaine ou de la déstabilisation aux frontières.

Le pays le plus riche d'Afrique australe, qui doit faire face à un double afflux de réfugiés et d'immigrants clandestins, tente de réduire l'effet d'attraction. Aucun camp de réfugiés n'a été installé sur le territoire sud-africain. En 2001, le contrôle des frontières a été renforcé et les camps de réfugiés mozambicains situés à quelques kilomètres de la frontière sud-africaine sont en voie de fermeture, remplacés par un camp unique au nord du Mozambique.¹

2.1.2. Un environnement par fois hostile

Des dizaines de milliers de réfugiés, dans les capitales du Kenya et de l'Ouganda vivaient dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses et les gouvernements nationaux prenaient des mesures insuffisantes pour remédier à cette situation critique, a déclaré Human Rights Watch dans un rapport.

¹ MFI HEBDO /Politique Diplomatie/ Réfugiés des Grands Lacs/ 07/2002

Human Rights Watch a également critiqué les agences intergouvernementales qui ont négligé leurs responsabilités en matière de protection et d'assistance aux réfugiés à Nairobi, au Kenya et Kampala, en Ouganda.

Selon le rapport de Human Rights Watch, les réfugiés n'ont pas d'autre option que de dormir dans la rue ou dans des refuges peu sûrs, ce qui les expose à la violence et à la maladie. Les secours internationaux étant très limités, la nourriture est rare et les traitements médicaux difficiles à obtenir.

« Les réfugiés en ville sont peut-être invisibles pour la plupart des gens mais cela ne signifie pas qu'ils renoncent à leurs droits, » a déclaré Alison Parker, experte sur les questions de réfugiés à Human Rights Watch et auteur du rapport. « Le travail du Kenya et de l'Ouganda pour protéger ces personnes vulnérables a été terriblement mauvais. »

A Nairobi, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés n'identifie ni ne protège correctement les femmes réfugiées et les enfants non accompagnés. De plus, les agents des services de sécurité des pays d'origine des réfugiés (en particulier l'Éthiopie) suivent, harcèlent et battent les réfugiés.

La police kenyane commet les agressions les plus insidieuses, spécialement des extorsions et des actes de violence lors des arrestations.

Les gouvernements du Kenya et de l'Ouganda disposent de politiques exigeant des réfugiés qu'ils vivent dans des camps, ce qui rend difficile la prise en compte des besoins des réfugiés dans les villes.

« Les réfugiés sont punis parce qu'ils sont présents à Nairobi et Kampala, sans aucun égard pour leur droit à la liberté de mouvement, » a déclaré Parker. « Ils n'ont en fait aucun lieu vers lequel se tourner lorsqu'ils sont victimes d'abus. »

Le rapport de Human Rights Watch encourage vivement les gouvernements des pays bailleurs à aider les réfugiés qui vivent dans les deux capitales. Un grave manque de fonds a presque forcé le H.C.R. à fermer le seul centre d'hébergement sûr pour les réfugiés, à Nairobi, au début du mois et l'agence a mis en attente un programme envisagé qui devait fournir de meilleurs papiers d'identité aux réfugiés. Comme nombre de réfugiés interrogés pour ce rapport n'étaient en sécurité nulle part au Kenya ou en Ouganda, ils avaient également grandement besoin d'être réinstallés dans d'autres pays.

2.2. Les conséquences pour les réfugiés et déplacés

Le rapport de 208 pages, « Sous les yeux mais invisibles » s'appuie sur 150 entretiens approfondis avec des réfugiés d'Éthiopie, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Rwanda, de la Somalie, du Soudan et d'autres pays. Les réfugiés ont décrit avoir été soumis à des passages à tabac, des actes de violence sexuelle, du harcèlement, des extorsions, des arrestations arbitraires et des détentions. Les auteurs de ces actes sont des criminels, qui traquent puis persécutent les réfugiés depuis leur pays d'origine.

2.2.1. La sécurité

Les personnes qui cherchent refuge dans un pays voisin ou proche constatent de plus en plus qu'elles n'ont fait que passer d'une situation d'insécurité à une autre. Par exemple : « Les ressortissants des pays de Grands Lacs sont de plus en plus nombreux à trouver refuge dans des pays éloignés de leur région d'origine. Eric Mukuba a quitté son pays, la RDC, en mars 2000. Étudiant, il était menacé par les militaires rwandaises et les milices Mai-Mai. Fuyant Bukavu, sa ville natale, il s'est d'abord réfugié en Zambie, aux portes de RDC, puis au Malawi. Il se retrouve aujourd'hui dans un camp du HCR à Maputo, la capitale de Mozambique, à 4000 kilomètres de son pays.¹

L'admission dans un pays d'asile n'est malheureusement plus une garantie de sécurité. De plus en plus, le droit des réfugiés de vivre en paix et en sécurité est compromis, que ce soit par le gouvernement du pays hôte, par la population locale ou par d'autres personnes appartenant à la communauté en exil. De manière plus spécifique, la sécurité des réfugiés a été menacée par toute une série de faits nouveaux, notamment par :

- La militarisation et la politisation des camps de réfugiés par des groupes armés et des factions rebelles ;
- Des attaques armées menées dans des camps de réfugiés par des groupes rebelles et par les forces militaires du pays d'origine ;

¹ MFI HEBDO /Politique Diplomatie/ Réfugiés des Grands Lacs/ 07/2002

- La conscription forcée des garçons ainsi que des hommes réfugiés dans des armées, des groupes rebelles et des milices ;
- Les attaques sexuelles et autres formes de violence commises contre les femmes et les jeunes filles réfugiés, ainsi que leur exploitation à des fins sexuelles ;
- Le harcèlement et la détention arbitraire des réfugiés, en particulier de ceux qui vivent dans des zones urbaines.

Les camps de réfugiés rwandais du Zaïre et de Tanzanie, qui avaient été établis en 1994, sont rapidement passés sous le contrôle des chefs politiques, des soldats et des milices qui avaient organisé le génocide dans leur pays. En novembre 1994, le personnel du HCR sur le terrain a rapporté qu'une trentaine de réfugiés par jour étaient tués dans la région de Goma, dans l'est du Zaïre, soit à cause de leur origine ethnique soit parce qu'ils avaient exprimé le désir ou l'intention de rentrer chez eux.

On sait depuis longtemps que les camps de réfugiés sont particulièrement vulnérables à l'insécurité lorsqu'ils sont situés près d'une frontière internationale parce qu'ils risquent d'être vus comme une menace par les autorités du pays d'origine et qu'il peuvent plus facilement faire l'objet d'attaques éclair depuis l'autre côté de la frontière. Des incidents de ce type se sont produits dans les camps de réfugiés somaliens au nord du Kenya et dans les campements de réfugiés soudanais du nord de l'Ouganda.¹

2.2.2. Les femmes et les enfants

Les civils, particulièrement les femmes et les enfants, sont devenus des victimes de guerre directes dans presque tous les conflits sur le continent. En fait, les civils tués, déplacés intérieurement ou forcés de quitter leurs foyers et de chercher refuge dans d'autres pays, constituent la majorité des victimes. Plus souvent qu'à leur tour, les femmes et les enfants sont la proie de violences physiques et de mauvais traitements.

L'un des tristes faits de toutes les situations de réfugiés est la forte proportion de femmes et d'enfants dans les camps de réfugiés. Dans certains camps de réfugiés, les femmes et les enfants constituent jusqu'à 70% ou plus des populations de réfugiés.

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

Considérant la vulnérabilité de ces groupes, et la nécessité de les protéger le plus possible, cela place une énorme responsabilité sur le HCR. La violence et les mauvais traitements sont certainement devenus plus évidents ces dernières années dans de nombreux camps de réfugiés. L'un des problèmes de ces dernières années a été la difficulté croissante d'apporter une attention et une maintenance adéquates aux groupes vulnérables de réfugiés dans des situations de réfugiés de longue date, car de nombreux hommes quittent les camps à la recherche d'un emploi. Cela, bien sûr, rend les familles et les communautés de réfugiés encore plus vulnérables et exacerbe la complexité de la situation.

Une grande attention est apportée aux niveaux des conflits en Afrique et à la condition pénible des réfugiés africains. Cependant, une attention bien moindre est apportée aux conditions particulièrement pénibles des femmes réfugiées sur le continent africain. Leur situation n'a pas été suffisamment traitée par les experts et les politiciens.¹

2.2.3. La santé

L'état de santé de la population civile n'a pas cessé de se dégrader par suite du conflit. À cause du déclin de l'économie, du grand nombre de personnes déplacées démunies et du coût élevé des soins requis par les blessés de guerre, le système de santé a eu de plus en plus de mal à répondre aux besoins. Des flambées de maladies diarrhéiques graves, de rougeole et de paludisme sont venues alourdir encore la charge des structures de santé.

Les conflits armés et les fractures qu'ils provoquent, jouent un grand rôle dans l'extension du virus du sida. Ainsi du Mozambique, après de longues années de guerre civile. L'interaction complexe entre le sabotage économique, la destruction des infrastructures et le banditisme crée des poches dans lesquelles les populations marginalisées sont particulièrement exposées au risque d'infection par le HIV, en particulier en raison des contacts sexuels occasionnels. La situation s'aggrave encore du fait de l'accès limité à l'hygiène et aux services de santé.

¹ Conflict Trends-No.2French/ 2002

La condition précaire des personnes réfugiées et des déplacées, regroupées dans les camps, contribue à la contamination. En effet, il existe pas de programmes de dépistage (notamment pour les dons du sang), tandis que la chirurgie et la médecine y sont pratiquées sans stérilisation (lors des accouchements par exemple, ce qui provoque une augmentation de la transmission materno-infantile). En outre, dans ces zones où la planification familiale est absente, les hommes rejettent l'emploi du préservatif autre exemple significatif du rôle de la guerre dans l'extension du sida, le Rwanda. Les études effectuées avant la guerre montrent que les taux d'infection par le HIV en zones rurales étaient très inférieurs à ceux détectés en zone urbaine : 1 % de femmes enceintes étaient séropositives dans les campagnes, pour 10 % dans les villes. Après le conflit et les mouvements de populations qu'il provoqua, ces taux ont augmenté et, surtout, se sont rejoints « par le haut » (11 %). Les populations réfugiées ont vu leur taux d'infection multiplié par 6. On a calculé que ce dernier avait augmenté de 1,3 % à 8,5 % durant la période passée dans les camps. Résultat de l'entassement et de la violence sexuelle, mais aussi du fait que le HCR n'a pas publié d'avertissements ni mis en place de programme de prévention ; 3,2 % des femmes interrogées après la guerre avaient été violées, la moitié d'entre elles pendant le conflit ; 17 % de ces femmes étaient séropositives.

L'Afrique doit à présent faire face à l'épidémie du sida. Le HCR constate que les déplacements forcés des populations ne font qu'accroître les risques d'infection par le HIV.

PARTIE III : Comment débloquent cette situation ?

Pour éviter les déplacements et permettre aux personnes déplacées de rentrer chez elles en toute sécurité, les États doivent - à titre individuel et collectif - s'attacher à résoudre un certain nombre de problèmes d'ordre économique, politique et humanitaire. Même si toute une variété de traditions culturelles, religieuses et idéologiques sous tendent ces points à l'ordre du jour, une même base demeure : toute personne a droit à la sécurité et à la liberté. Sécurité face à la persécution, à la discrimination, aux conflits armés et à la pauvreté.

On peut se tourner davantage vers la coopération internationale, alors qu'auparavant l'accent était mis sur la compétition et le conflit. Il est notoire que les principales menaces la sécurité humaine, nationale et internationale sont de nature transnationale et que pur le problème ne peut être résolu avec efficacité par l'action unilatérale.

3.1. Le rôle des organisations humanitaires

Les fonctions principales des organisations humanitaires sont les suivantes :

La fonction première est de compenser l'absence de protection nationale en préservant la vie, la liberté et les autres droits de ceux qui ont été déracinés ou sont menacés de déplacement.

La deuxième fonction est les actions humanitaires lorsqu'un conflit armé éclate et que des personnes sont déracinées ou menacés de déplacement: nourrir ceux, qui ont faim et fournir un toit à ceux qui n'en ont pas. Elles peuvent aussi réunir des familles séparés et aider les personnes déplacés à intégrer leur propre communauté et alerter la communauté internationale lorsque des situations d'urgence sont imminentes et mobiliser l'opinion publique en faveur de ceux qui ont besoin de la protection internationale. Elles peuvent aussi encourager l'émergence d'attitude et le développement d'institutions qui réduisent les risque de violence et de déplacements forces de population.

Les outils dont disposent le organisations humanitaires sont limités, que ce soit dans leur nature ou dans l'effet qu'ils peuvent produire. Même gérées et coordonnées avec grande compétence, ces agences ne peuvent ni mettre un terme aux guerres civiles,

ni obliger les États à respecter les droits de l'homme, ni stopper le déplacement délibéré de populations civiles.

Le problème de déplacement force est devenu un phénomène beaucoup plus étendu et complexe que ne le suggère l'image classique du camp de réfugiés. En effet, les réfugiés au sens juridique du terme représentant aujourd'hui à peine plus de la moitié des personnes qui sont protégées et assistées par HCR et les organisations humanitaires. Les autres bénéficiaires du HCR, des ONG et des organisations humanitaires, forment toute une série de groupes différents de populations déplacées à l'intérieur et victimes de la guerre : demandeurs d'asile ; apatrides et autres personnes dont la nationalité est contestée .¹

3.1.1. HCR

Le problème mondial des réfugiés a changé à plusieurs égards ces dernières années. Premièrement, l'ampleur générale du déplacement forcé s'est accrue. En 1987 par exemple, le HCR fournissait protection et assistance à quelques 12 millions de personnes dans le monde entier. Dix ans plus tard, leur nombre est passé à 21,3 millions.

Le 14 décembre 2000 est une date importante dans l'historique du bureau du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. En ce jour le HCR a 50 ans, et le Malawi se joint aux autres nations du monde pour le fêter. Il marque l'occasion où l'assemblée générale a adopté le statut du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies en 1950. Le 1er janvier 1951, le bureau du HCR a commencé à fonctionner et six mois plus tard (le 28 juillet 1951) la Convention de l'ONU relative au statut des réfugiés était adoptée.

Il est évident que durant ses 50 ans d'existence, le HCR a acquis de l'expérience et se trouve aujourd'hui dans une meilleure position pour traiter les problèmes des réfugiés. Il convient de rendre hommage au HCR pour le rôle positif de leader remarquable qu'il exerce en apportant une aide et une protection internationale aux réfugiés du monde entier depuis sa création.

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

A chaque grande crise, l'énorme machine humanitaire se met en place : les organisations non gouvernementales (ONG) et les grands organismes internationaux, au premier rang desquels le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), effectuent leur long et éprouvant travail : recenser, soigner, nourrir, protéger, rassurer...

L'action du HCR s'est progressivement étendue à l'assistance et la protection non seulement des réfugiés, mais aussi d'autres catégories de personnes fragilisées : demandeurs d'asile, populations déplacées et personnes rapatriées.

La protection des personnes déplacées n'est pour l'heure que marginalement du ressort du HCR : le statut de réfugié implique le franchissement d'une frontière internationale. Il faut réunir les déplacés et les réfugiés dans une même catégorie juridique et les protéger de manière égale, comme le propose le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour les personnes déplacées, mais au HCR, certains y sont hostiles, car selon eux, cela fragiliserait encore plus le statut des réfugiés ; de surcroît, le HCR, qui peine déjà à réunir les fonds nécessaires pour assurer la protection des 21,3 millions de personnes dont il a la charge, ne dispose pas des structures nécessaires.¹

3.1.2. CICR

Conformément à la IIIe et à la IVe Convention de Genève ainsi qu'au protocole I de 1977, le CICR visite toutes personnes détenues en relation avec le conflit.

Le CICR a ainsi pu visiter les détenus de sécurité incarcérés au Centre pénitentiaire et de rééducation à Kinshasa, ainsi que dans divers lieux de détention de la province du Katanga. Les mauvaises conditions matérielles de détention l'ont incité à engager des programmes d'assistance.

Le CICR a également visité des internés civils, ainsi que les personnes arrêtées à cause de leur origine ethnique, ou prétendument détenues pour leur propre sécurité. Le CICR leur a régulièrement remis une assistance alimentaire et autre, de même que des médicaments et du matériel médical. Il a en outre évalué leur état nutritionnel. Une attention particulière a été portée aux besoins des femmes et des enfants internés. Quelque 500 civils congolais et étrangers détenus dans divers lieux de la province du

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

Katanga ont également été visités. Les personnes qui le souhaitaient ont été transférées ou rapatriées dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, en collaboration avec la Fédération de Croix- Rouge et de Croissant-Rouge, la Croix-Rouge de la République démocratique du Congo et la Croix-Rouge de Belgique, le CICR a lancé une opération en faveur des victimes des inondations : soutien aux dispensaires soignant les personnes déplacées, traitement et distribution d'eau potable et mise sur pied d'une structure médicale temporaire à l'hôpital général de Kinshasa pour le traitement des maladies d'origine hydrique comme le choléra.

Le CICR a maintenu un contact régulier avec les autorités congolaises au sujet de la protection des civils originaires du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi vivant en République démocratique du Congo, ainsi que des ressortissants congolais d'origine rwandaise. Conformément aux dispositions des III e et IV e Conventions de Genève, les gouvernements de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi ont accepté que les internés rwandais et burundais, ainsi que les ressortissants congolais ayant des liens familiaux directs avec des personnes vivant dans l'un de ces pays, soient transférés au Rwanda ou au Burundi. Conformément à la IV e Convention, le CICR, agissant en sa qualité d'intermédiaire neutre, a organisé, en juin et juillet, le rapatriement ou le transfert des internés, en s'assurant que les personnes qui avaient accepté de leur plein gré de quitter le pays étaient autorisées à partir.¹

3.1.3. Autres organismes

Au Congo, en Angola, au Burundi et au Soudan, Alternatives travaille avec des organisations locales, bien implantées dans les communautés, afin de reconstruire et de pacifier des régions qui ont connu les démons de l'ethnicisme et les conflits qui en découlent. En Angola notamment, la guerre perdure depuis plus de 25 ans et a fait au-delà de trois millions de réfugiés internes. Plusieurs projets dans les villes de Luanda, Malange, Huambo, Cuito et Bengela sont en cours pour bâtir des camps, déminer les

¹ CIRC.org/ Questions et réponses : personnes et déplacées à l'intérieur de leur pays

champs et réhabiliter les communautés qui ont tout perdu. Parallèlement, tout un travail de réflexion sur les perspectives de paix est entrepris, entre autres en rassemblant plusieurs parties impliquées comme ce fut le cas lors d'une conférence sur les Grands Lacs qui a eu lieu en Afrique du Sud, en février 1999, et d'une table ronde sur l'Angola, à Ottawa en novembre 1999.

Human Rights Watch a vivement encouragé le gouvernement ougandais à remplir ses obligations envers les réfugiés en adoptant le nouveau projet de loi sur les réfugiés, qui doit être examiné en 2003.

Une douzaine de factions militaires, dont les forces armées de six pays voisins, s'affrontent toujours en RDC, et ce, en dépit d'un accord de cessez-le-feu intervenu en juillet 1999. Le Groupe d'étude et d'action pour un développement bien défini (GEAD) œuvre dans le nord-est du pays, région qui a été particulièrement dévastée par la guerre. Avec l'appui financier d'Alternatives, cette ONG procure de l'aide d'urgence aux plus démunis et a entamé un programme de reconstruction qui inclut la réfection des routes et la construction d'écoles. Le GEAD mène, en outre, un très vaste programme de pacification sous la forme d'animations, d'ateliers et de publications.¹

3.1.4. Le rapatriement et la réintégration des réfugiés

La notion de rapatriement librement consenti est l'un des principes fondamentaux de la protection des réfugiés. Bien qu'aucune référence explicite n'y soit fait dans la Convention de 1951, le concept est reconnu dans la statut du HCR, dans un certain nombre de résolutions qui ont été approuvées par le Comité exécutif de l'organisation, et dans des instruments régionaux sur les réfugiés comme la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés. Le principe du rapatriement librement consenti affirme le droit de tous les réfugiés de rentrer dans leur pays, dispose que le rapatriement doit résulter d'un libre choix, fondé sur une connaissance de la situation, et interdit toute action prise dans le but de contraindre les réfugiés à rentrer dans un pays ou leur vie ou leur liberté seraient menacées. Pour faciliter leur rapatriement, des

¹ Afrique subsaharienne/Alternatives.ca/ Rapports/ 1999 / 2000

programmes de secours ont été mis à pied, comme ceux que concerne la production maraîchère.

Par exemple : « Au cours de ces dernières années, le rapatriement volontaire a été alourdi de nombreuses difficultés. Par conséquent, nous avons concentré notre action sur une autre solution durable au problème des réfugiés qui permet aux réfugiés de devenir en partie indépendants dans leurs pays d'asile de manière à ce qu'ils puissent prendre soin d'eux-mêmes. Là encore, les programmes ont été difficiles à mettre en application, en partie parce que les pays d'accueil eux-mêmes étaient confrontés à de nombreux problèmes économiques et sociaux. Au-delà de la fourniture d'un soutien et d'une aide accrue aux réfugiés, un autre défi pour le HCR est de s'assurer que les pays d'asile continuent d'être libéraux dans leur façon d'appréhender la question des réfugiés. Cela, toutefois, n'est pas toujours facile, étant donné les problèmes et les défis qu'ils doivent eux-mêmes affronter. » (voir ANNEXE 6)

Selon l'organisation « Conflict Trends », le processus de rapatriement des réfugiés en Afrique est sans doute l'une des tâches les plus ardues que le HCR doit entreprendre, particulièrement puisque le rapatriement signifie que les réfugiés doivent retourner dans leurs propres pays pour démarrer une nouvelle vie. Comment sont conçus les programmes de l'organisation pour le développement des capacités des réfugiés qui leur permettra d'entamer une nouvelle vie une fois rentrés dans leurs pays d'origine ?

Ces dernières années, le HCR a essayé d'assurer que ses programmes de rapatriement volontaire comportent une composante assez substantielle pour traiter l'intégration des personnes de retour dans leurs pays d'origine. Cela devient difficile car il y a souvent un décalage entre ce que fait l'organisation, et ce que la famille d'organisations de développement dans la communauté internationale est capable de faire, en ce qui concerne l'intégration de l'après rapatriement. Le HCR doit par conséquent combler cette lacune, car souvent un développement durable à long terme est aussi nécessaire que le coup de fouet initial. ¹

3.2. Rôle des États Africains

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

Il est regrettable de constater que, malgré les travaux considérables et inlassables effectués par les Nations Unies et autres organisations pour résoudre les crises des réfugiés, les conflits armés, le manque de bonne gouvernance et la violation des droits humains ont continué de créer des situations de réfugiés dans diverses parties du monde, incluant le Liberia (maintenant relativement stable), la Sierra Leone et la région des Grands Lacs en Afrique. L'Éthiopie et l'Érythrée se battent toujours pour une bande de territoire le long de leurs frontières, alors que la Somalie demeure en ébullition et que la République Démocratique du Congo (RDC) s'efforce toujours de mettre fin à ses propres conflits civils internes. Certains avaient espéré que la fin de la guerre froide mettrait un terme aux hostilités à travers le monde mais ce n'a pas été le cas.

Par conséquent, le HCR doit renforcer son partenariat avec tous les gouvernements concernés, les ONG, et même le secteur privé, pour traiter la crise actuelle des réfugiés.

À cette occasion, il est important d'évaluer l'engagement des États contractants aux dispositions de la Convention de Genève de 1951 et son protocole de 1967. De nombreux États africains, en dépit de ressources limitées, ont donné asile et assistance aux réfugiés dans un esprit, d'hospitalité et de fraternité africaine.

Pour prendre l'exemple du Malawi, qui a ratifié et accédé à la Convention de Genève de 1951 et son protocole de 1967, ainsi qu'à la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique, il a rempli ses engagements en fournissant un asile aux réfugiés. Dans les années 1970, le Malawi a hébergé les réfugiés qui fuyaient les guerres coloniales et civiles au Mozambique. Pendant les 16 années de guerre civile au Mozambique, qui a pris fin à la suite des accords de paix de Rome en 1992, le Malawi (bien qu'étant l'un des plus petits pays en Afrique) a donné asile à 1,2 millions de réfugiés en provenance du Mozambique. Le HCR a établi une agence au Malawi en 1988 et apporté les soins, l'entretien et la protection aux réfugiés. Les réfugiés, en étant au Malawi, ont suivi une formation dans diverses techniques, et leurs enfants allaient dans des écoles dans lesquelles les cours étaient calqués sur les programmes d'études mozambicains. Ceci a été fait pour la préparation de leur éventuel retour et leur réintégration dans la société mozambicaine. Dans ce contexte, ils pouvaient contribuer efficacement à la reconstruction et au développement de leur pays. Leurs enfants pouvaient facilement poursuivre leur éducation sans être à la traîne. Le programme des réfugiés au Malawi était l'un des plus réussis au monde. Cela a été beaucoup dû au solide partenariat de travail entre le

gouvernement du Malawi, le HCR, les ONG et autres bailleurs de fonds et, lors de l'analyse finale au moment du rapatriement, le gouvernement du Mozambique. Le rapatriement des réfugiés mozambicains s'est achevé vers le milieu de l'année 1995, dix-huit mois avant l'échéance prévue.

Au début de 1996, le Malawi a de nouveau commencé à recevoir des demandeurs d'asile en provenance de pays lointains comme la Somalie, la République Démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, le Burundi, l'Éthiopie, et récemment de l'Érythrée.¹

3.3. Rôle des organisations internationales Africaines

L'Afrique doit absolument relever le défi de la recherche des bases de la paix et de la sécurité. Sensibilisée par ces besoins spécifiques, elle a réussi dans de nombreux cas, au travers de l'UA et autres organisations régionales et sous-régionales, à traiter beaucoup de conflits de manière expéditive par des missions de maintien de la paix, réunions, conférences et négociations.

Les chefs d'états et de gouvernements africains se sont engagés à promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et la bonne gouvernance comme conditions préalables essentielles à un développement durable. Ils ont également exprimé leur engagement pour la promotion et la protection des droits de la personne et des peuples, des principes démocratiques et du renforcement des institutions qui assureront la pérennité de la démocratie en Afrique.

Nulle part ailleurs l'impact des conflits ou leurs énormes coûts socioéconomiques et humains ne sont plus intensément ressentis que parmi les réfugiés et autres populations déplacées de force. L'amplitude et la complexité des problèmes continuent de poser un défi considérable, non seulement aux dirigeants et aux gouvernements africains, mais également à la communauté internationale. Au moment même où l'Organisation de l'Unité Africaine laisse la place à l'Union Africaine, le continent se voit offrir une occasion historique et sans précédent de développer des réponses plus imaginatives et novatrices pour apporter des solutions durables aux

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

problèmes des réfugiés et des personnes déplacées intérieurement en Afrique. La Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés représente la réponse de l'Afrique à ce qui a été décrit comme l'un de ses plus grands défis humanitaires. Récemment l'OUA, avec le HCR, a adopté le Plan de mise en œuvre complète qui contient des dispositions d'une grande portée visant à renforcer et améliorer la mise en application de la Convention de l'OUA sur les Réfugiés et aider le continent à traiter les causes profondément enracinées des problèmes des réfugiés en Afrique.

L'initiative NEPAD, lorsqu'elle sera mise en œuvre, devrait apporter une valeur ajoutée aux efforts du continent pour combler le vide entre l'aide humanitaire et le développement, et fournir aux réfugiés, aux personnes de retour et aux déplacés de l'intérieur une occasion de contribuer à la reconstruction de l'infrastructure économique et des institutions politiques. Ce faisant, les compétences productives de ces groupes seront canalisées de manière constructive, réduisant par la même occasion un potentiel important de conflits, pour le pays d'hébergement, le pays d'origine, et les états voisins.

Dans l'esprit du partenariat qui est en train de se forger entre l'Afrique et la communauté internationale élargie, il existe le besoin d'aller au-delà des engagements pris par les dirigeants et les gouvernements africains.

La détermination avec laquelle ces personnes œuvrent répétitivement à rebâtir un semblant de vie communautaire normale atteste de leur ténacité et de leur ressort.

L'on peut imaginer la contribution qu'elles pourraient apporter au processus de développement si elles avaient la moindre occasion d'utiliser la même énergie et leurs compétences. Ces mêmes personnes ont également un rôle important à jouer dans la résolution des conflits et dans la prévention de conflits futurs. Aucune paix durable ne peut être réalisée à moins que toutes les parties concernées aient l'occasion de contribuer à son processus.¹

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

3.4. Rôle de la coopération internationale

L'intensification de la coopération internationale se manifeste également dans les groupes non étatiques. De plus en plus, organisations non gouvernementales, groupes de défense et institutions de la société civile mettent en commun leurs ressources aux niveaux régional et international.

Par exemple: « Sous l'impulsion de l'OUA et de la SADC, la communauté internationale a organisé une série de réunions afin de parvenir à un règlement pacifique du conflit du Congo. Un règlement partiel est intervenu le 18 avril, la Libye ayant réussi à convaincre les présidents de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, du Tchad et de l'Érythrée de s'asseoir à la même table et de signer l'accord de Syrte. »

Bien des choses ont été dites sur la nécessité d'une participation sur une base élargie de manière à construire une Union Africaine efficace. Les initiatives CSSDCA et NEPAD ont créé les conditions pour l'examen et le contrôle par les pairs de la mise en œuvre des programmes, objectifs et principes de l'Union Africaine. Toutefois, ceux qui sont le plus directement affectés par les conflits doivent être également équipés pour compléter les mécanismes de contrôle appartenant à l'Union en partenariat avec les gouvernements et autres institutions. Dans les efforts continuels pour renforcer le mécanisme de la prévention des conflits, la gestion et la résolution de l'Union Africaine, et pour établir les organismes principaux de l'Acte Constitutif, il est souhaitable qu'un tel rôle de partenariat pour la société civile soit institutionnalisé, particulièrement dans le contexte prévu de la Commission Économique, Sociale et Culturelle de l'Union Africaine. Ceci assurerait que l'attention est effectivement concentrée sur la façon de s'assurer le concours des groupes civils et professionnels en Afrique, aux efforts visant à traiter les causes profondes de conflits, et d'obtenir des réponses effectives en amont des problèmes de réfugiés et autres personnes déplacées en Afrique.

La communauté internationale doit également faire preuve d'un certain degré d'impartialité et de la volonté politique requise pour traiter ces problèmes en Afrique, comme cela a été le cas dans d'autres parties du monde. De telles actions mettront inévitablement un terme aux problèmes véritables de perception de double standards dans la riposte internationale aux problèmes de l'aide humanitaire en Afrique.¹

¹ HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999

Conclusions

La pauvreté, la persécution ou la peste ont conduit 22,3 millions de gens à fuir leurs foyers. Ces dernières années, nous avons été les témoins d'une marée humaine fuyant les états du continent déchiré par les conflits, du Liberia au Nord-Ouest, au Soudan au Nord-Est, et jusqu'en Angola au Sud. Ceci traduit la conscience de l'Afrique et représente un échec des états africains à réaliser une bonne gouvernance, la résolution effective des conflits, et une gestion financière circonspecte. Plus important encore, ils représentent la souffrance humaine et font ressortir l'inhumanité de l'homme envers son prochain. Le fait qu'un tiers des états africains a engendré un tel exode de réfugiés laisse à penser qu'il ne peut y avoir de Renaissance Africaine à moins que toutes les causes d'insécurité - militaire, politique, environnementale, socioculturelle et économique – ne soient résolues. ¹

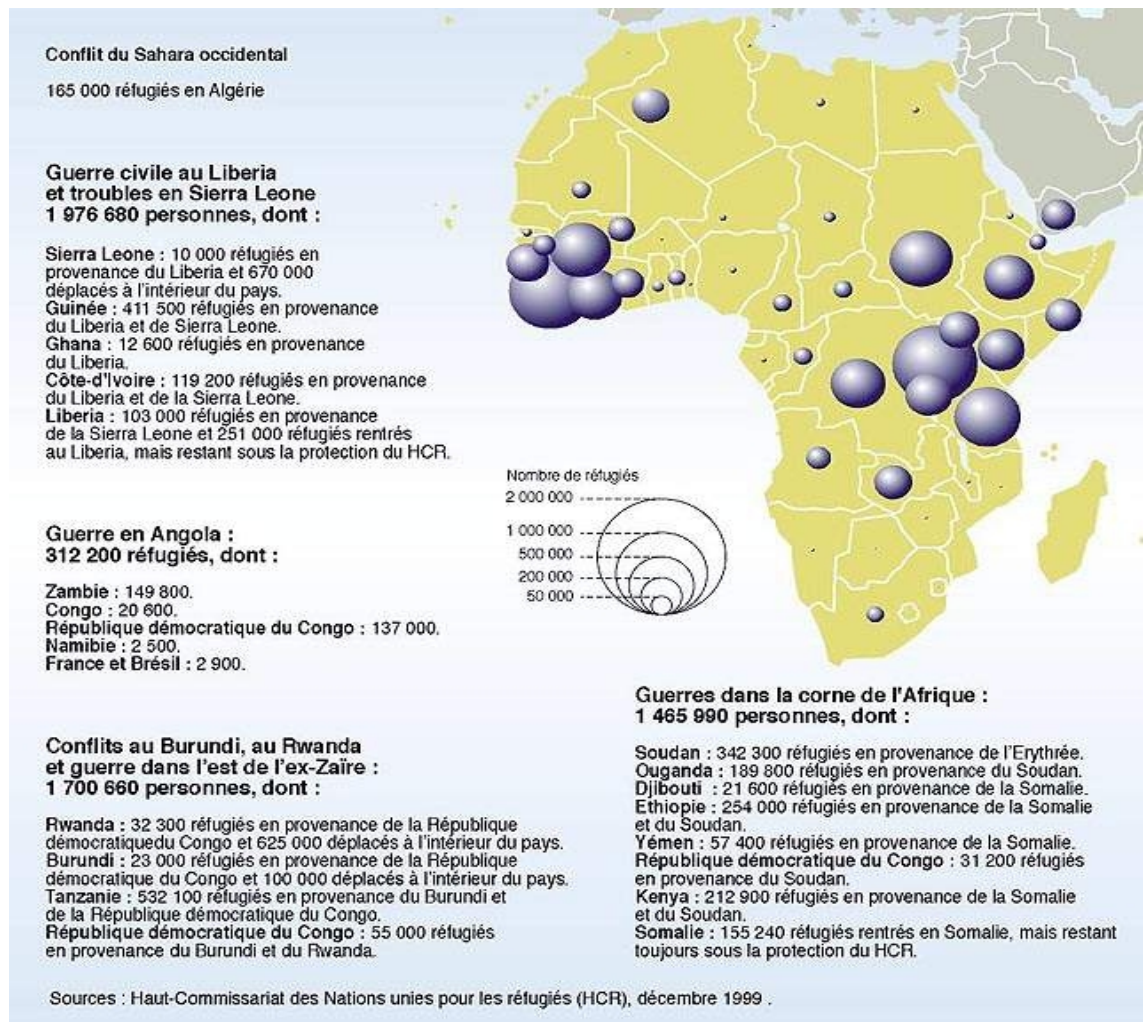
La communauté internationale doit donc percevoir l'éradication de la malnutrition comme partie intégrante des impératifs de la solidarité mondiale. Elle doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour remplir ses obligations à cet égard. Les nations industrialisées doivent, en conséquence, accroître leurs financements, faciliter le transfert de technologies appropriées, alléger la dette, ouvrir les marchés, éviter le dumping des biens excédentaires et garantir des termes de l'échange équitables. Les pays en développement doivent, quant à eux, allouer une part suffisante de leur budget à leurs paysans pauvres, mettre en œuvre des politiques favorisant la production agricole, et notamment la maîtrise de l'eau, stimuler les investissements privés locaux et améliorer l'accès à la terre, aux connaissances, aux marchés et au crédit, en particulier pour les femmes.

Il n'existe pas de panacée dans la lutte contre la faim et la sous-alimentation, les solutions ne sont pas simples. Cependant, on peut obtenir des résultats si les États et la communauté internationale traduisent leurs engagements en actions concrètes. Le combat sera difficile mais, avec le soutien de l'opinion publique ainsi que des personnes de bonne foi et de bonne volonté dans le monde, le droit humain le plus élémentaire, celui de manger à sa faim, peut et doit devenir une réalité.

¹ Monde –diplomatie.fr/ Afrique en renaissance/ 2000

ANNEXE 1

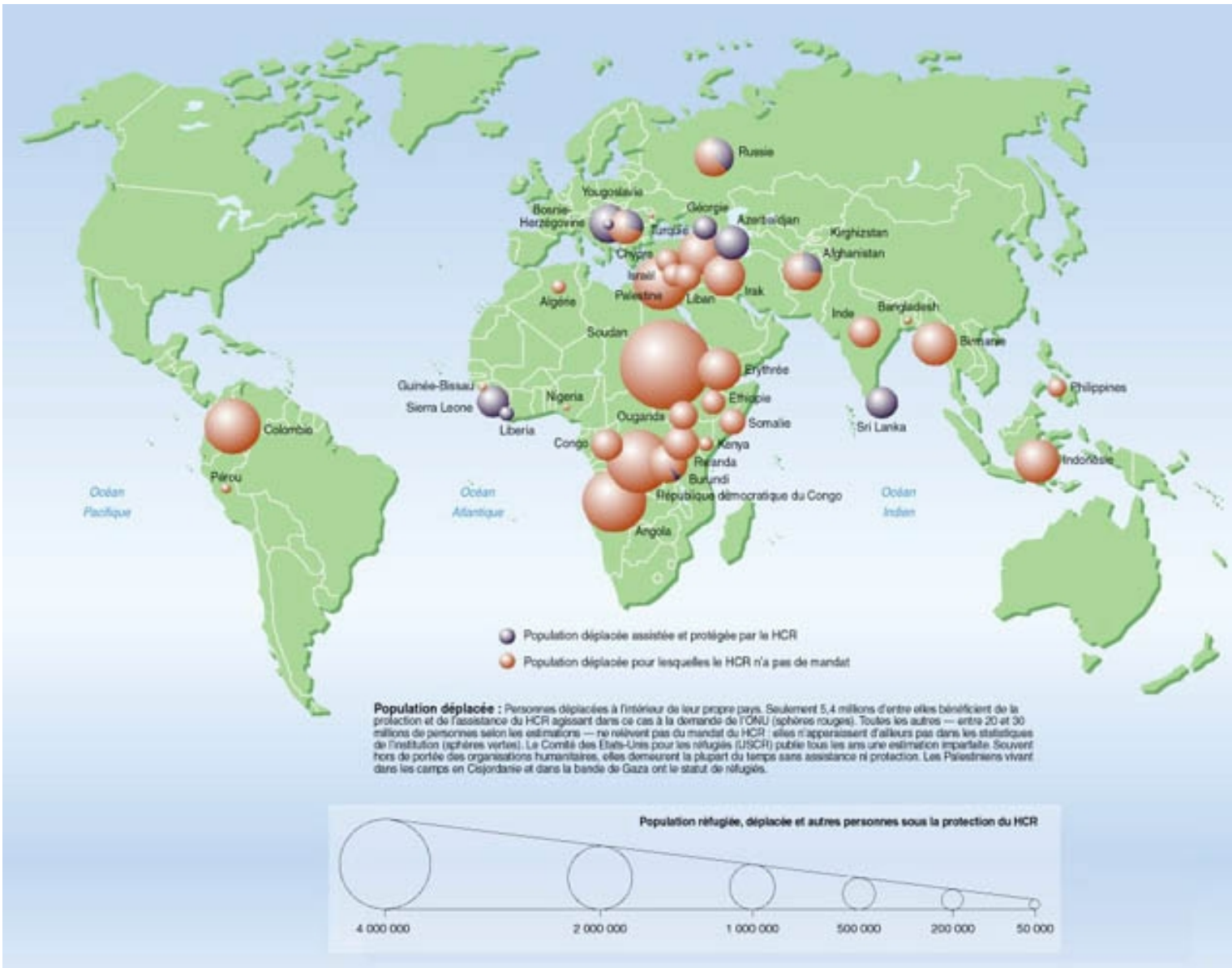
LES RÉFUGIES EN AFRIQUE



Source : Université de Bordeaux.

ANNEXE 2

LA POPULATION DÉPLACÉES



Source : Université de Bordeaux.

ANNEXE 3

Chronologie des principaux mouvements de réfugiés en Afrique

1956

La guerre d'indépendance en Algérie déclenche la première grande vague de réfugiés de l'Afrique contemporaine. Des dizaines de milliers de personnes se réfugient en Tunisie et au Maroc. Le HCR intervient en 1957 et aidera à rapatrier 260.000 Algériens cinq ans plus tard.

1958

Un million de Guinéens partent en exil après que le pays ait obtenu son indépendance de la France. La tension monte entre la Guinée et l'ancienne puissance coloniale.

1960

Le mouvement anti-colonial gagne le centre et le sud de l'Afrique, provoquant des mouvements massifs de populations dans toute la région.

1962

Le HCR ouvre sa première délégation en Afrique subsaharienne, au Burundi, pour faire face à la crise qui sévit dans la région.

1966

Début d'un autre exode lorsque la grande colonie portugaise du Mozambique, en Afrique de l'Est, revendique son indépendance. Les troubles gagnent plus tard les autres colonies de Lisbonne en Angola et en Guinée-Bissau.

1969

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ratifie la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique tandis que les contingents de réfugiés se multiplient à travers le continent.

1972

Des déplacements de populations ont lieu un peu partout en Afrique. Le HCR aide au rapatriement de 200.000 réfugiés du Soudan méridional, tandis que Idi Amin Dada expulse 40.000 Asiatiques de l'Ouganda, et que 170.000 Burundais se réfugient dans les États voisins lorsque des dizaines de milliers de personnes sont massacrées dans leur pays.

1975

L'ONU reconnaît le droit à l'autodétermination du Sahara occidental, mais la guerre éclate entre le Maroc et le Front Polisario. Quelque 150.000 réfugiés de l'ancienne colonie britannique de Rhodésie arrivent au Mozambique.

1977

La guerre éclate dans la corne de l'Afrique, et jusqu'à trois millions de Somaliens et d'Éthiopiens sont déplacés. Un an plus tard, le HCR lance un programme d'assistance pour les Éthiopiens réfugiés dans les pays voisins.

1984

En Éthiopie, la famine tue des centaines de milliers de personnes et entraîne des déplacements massifs de populations vers le Soudan, la Somalie et Djibouti.

1989

Un règlement politique négocié par l'ONU met fin à l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud et 45.000 Namibiens rentrent chez eux. La guerre civile éclate au Libéria. Quelque 700.000 personnes seront déplacées au cours de ce conflit qui durera sept ans.

1990

La libération de Nelson Mandela marque la fin de l'apartheid. Des milliers de Sud-Africains prennent la route du retour.

1992

Au Mozambique, la signature d'un accord de paix permet le rapatriement de 1,7 million de réfugiés grâce à l'un des programmes d'aide au retour et à la réintégration les plus réussis de l'après-guerre.

1994

Un million de personnes périssent lors du génocide au Rwanda, et 1,7 million fuient le pays. Deux ans plus tard, des centaines de milliers de réfugiés retournent au Rwanda mais des milliers d'autres mourront dans la forêt tropicale d'Afrique centrale.

1997

Un coup d'État militaire en Sierra Leone déclenche un cycle infernal de meurtres et de mutilations. Plus de 400.000 habitants fuient le pays.

1999

A l'aube du nouveau millénaire, plus de sept millions de réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR sont encore déracinés aux quatre coins de l'Afrique

2000 - 2002

D'après le recensement mondial des réfugiés le nombre total de réfugiés en Afrique dépasse 10 Mln. - jusque 'à 80 % de tous les Africains déplacés sont des femmes :

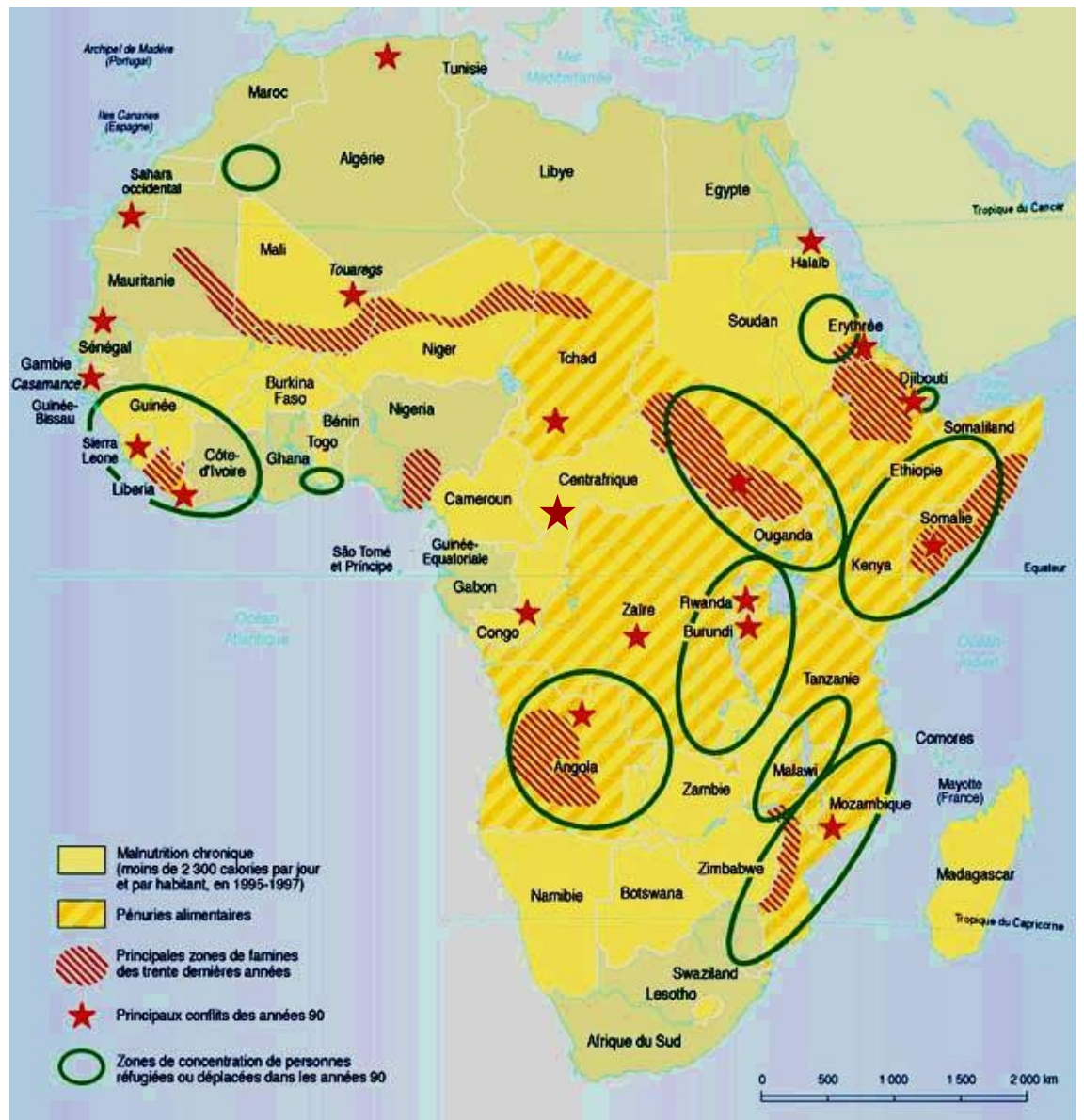
- 2 Mln. au Congo ; 4 Mln. au Soudan; entre 1,5 et 2 Mln. Burundi ; Rwanda...

2003

Début des années 2003, environ 60 000 réfugiés de Côte d'Ivoire.

ANNEXE 4

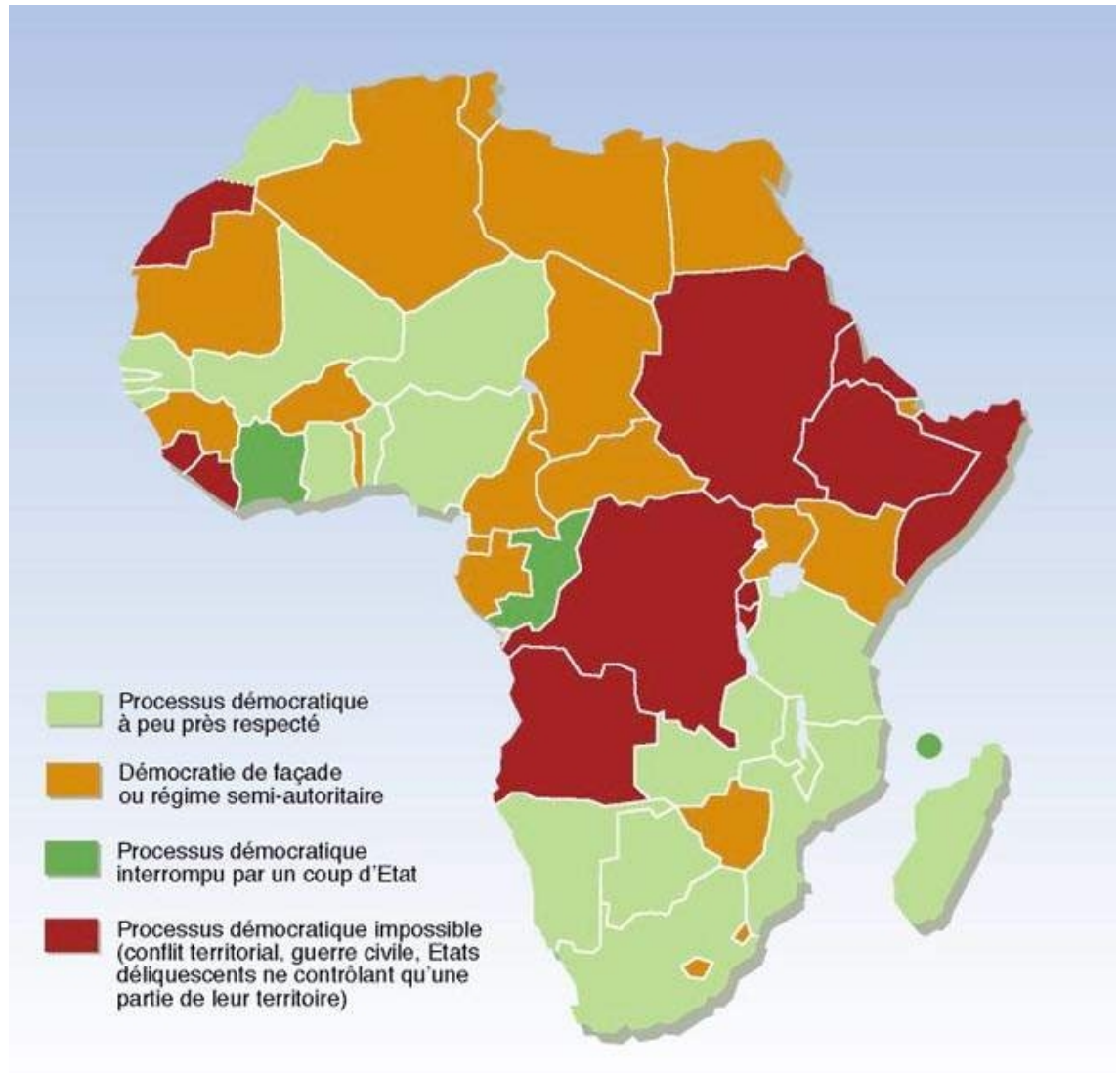
LES CONFLITS ET AUTRES PROBLÈMES EN AFRIQUE



Source : Université de Bordeaux.

ANNEXE 5

LA DÉMOCRATISATION EN AFRIQUE



Source : Université de Bordeaux.

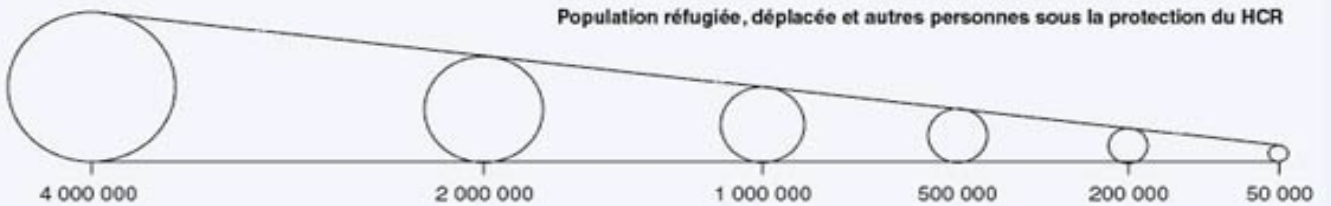
ANNEXE 6

LE RAPATRIEMENT

CEUX QUI SONT RENTRÉS



Population réfugiée, déplacée et autres personnes sous la protection du HCR



GLOSSAIRE

AMT : Assistance militaire technique
ANAD : Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense
CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMRN : Comité militaire de redressement national
Conflit Trends : L'organisation
ECOMOG : Economic community monitoring group
Human Rights Watch : L'organisation de défense des droits de l'homme
GEAD : Le Groupe d'étude et d'action pour un développement bien défini
FMI : Fonds monétaire international
MFDC : Mouvement des forces démocratiques de Casamance
MMC : Mission militaire de coopération
NEPAD : Le Nouveau Partenariat pour le développement économique de l'Afrique
ONG : Organisation non- gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OTAN : Organisation de traité de l'Atlantique Nord
OUA : Organisation de l'unité africaine
PAM : Protocole d'assistance mutuelle
PNB : Produit national brut
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
RUF : Front uni révolutionnaire
UE: Union Européenne

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux :

- HCR ; Les réfugiés dans le monde ; Genève , Suisse ; 1999 ;
- GRANVOINNET (Hélène) et SCHNEIDER (Harmut), La gestion de conflits en Afrique, Paris, OCDE, 1998
- SUY (Eric)(Sous la direction) ,Conflits en Afrique, Bruxelles, BRIP, 1997
- B . Naufet et R. Barenguisa , L’Afrique ; mythes et réalités d’un continent ; Paris ; 1997
- Médecins sans frontières, conflits en Afrique: analyse des crises et pistes our une prévention, 1997
- Rapport du secrétaire général des Nations Unies 2000 sur “la coopération entre l’ONU et l’OUA, présenté le 19 octobre 2000
- Rasson Virginie, Le défi de la prévention des conflits , Le Monde Diplomatique, Fev. 1998.

2. Article du fond :

- CHAIGNEAU (Pascal), , Séminaire géopolitique de l’Afrique Noire, Session 2002-2003
- Le monde diplomatique

3. Site Internet :

<http://www.hrw.org>
<http://www.unhcr.org>
<http://www.undp.org>
<http://www.pnud.org>
<http://www.monde-diplomatique.fr>
<http://www.idn.devel.hum.com>

